



Informations de base	
2004/2270(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2006: priorités stratégiques annuelles de la Commission Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	


Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		PITTELLA Gianni (PSE)	06/12/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	08/12/2004
	DEVE Développement		DEVA Nirj (PPE-DE)	02/12/2004
	INTA Commerce international		MARTIN David (PSE)	18/01/2005
	CONT Contrôle budgétaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	27/01/2005
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	15/03/2005

	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	BATZELI Katerina (PSE)	20/01/2005
	PECH Pêche	MIGUÉLEZ RAMOS Rosa (PSE)	14/03/2005
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/01/2005
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	DEPREZ Gérard (ALDE)	21/02/2005
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2646	2005-03-08

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/03/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
15/03/2005	Vote en commission		
22/03/2005	Dépôt du rapport budgétaire		
30/03/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0071/2005	
12/04/2005	Débat en plénière		

13/04/2005	Décision du Parlement	T6-0126/2005	Résumé
13/04/2005	Résultat du vote au parlement		
13/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2270(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/25475

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	LIBE	PE355.345	22/02/2005	
Avis de la commission	DEVE	PE353.657	10/03/2005	
Avis de la commission	INTA	PE353.533	14/03/2005	
Avis de la commission	AGRI	PE353.668	14/03/2005	
Avis de la commission	PECH	PE355.533	14/03/2005	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0071/2005	30/03/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0126/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0325-0482 E	13/04/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		COM(2005)0073 	02/03/2005	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2005)2124	19/05/2005	

Budget 2006: priorités stratégiques annuelles de la Commission

2004/2270(BUD) - 08/03/2005

Le Conseil a adopté des conclusions sur les priorités budgétaires 2006 qui serviront de base à la discussion avec le Parlement et la Commission pour l'élaboration du budget.

Le Conseil rappelle tout d'abord l'importance qu'il attache au respect des perspectives financières actuelles qui exigent que les dépenses de la Communauté restent dans les limites fixées par ces dernières. Il veut notamment maintenir des marges sous tous les plafonds des différentes rubriques, à l'exception de la rubrique 2, afin d'assurer une gestion financière saine et de faire face aux situations imprévues.

Se félicitant de l'excellente coopération interinstitutionnelle qui a présidé jusqu'ici aux travaux sur la préparation des budgets des exercices antérieurs, il se dit convaincu que cet esprit prévaudra également dans le cadre de la procédure budgétaire 2006.

Sur le plan politique, le Conseil estime que le budget de la Communauté devrait prévoir des ressources suffisantes pour mener à bien les différentes politiques tout en maintenant une discipline budgétaire comparable celle appliquée par les États membres eux-mêmes dans l'adoption de leur propre budget. Il rappelle qu'il est extrêmement important d'assurer une évolution maîtrisée des crédits de paiement tout respectant les engagements pris par l'UE pour 2006 et s'attend à ce que les crédits d'engagement reflètent les besoins réels compte tenu des capacités d'absorption des États membres. Dans cette perspective, le Conseil demande que la Commission lui fournisse des informations suffisantes, tant financières que relatives aux activités, concernant les propositions de dépenses, en temps voulu pour se décider.

Favorable à la présentation du budget par activités, le Conseil réaffirme sa volonté de faire un usage adéquat des informations qui lui seront transmises par la Commission pour la préparation de son propre projet de budget, ainsi qu'à la lumière des conclusions financières dégagées par le Conseil européen de Copenhague en décembre 2002.

En ce qui concerne plus particulièrement certaines rubriques des perspectives financières, le Conseil estime qu'il convient d'accorder une attention aux éléments suivants :

- rubrique 1 : la Commission est invitée à présenter dans son avant-projet de budget des états prévisionnels réalistes concernant les dépenses PAC. Il faut notamment veiller à garantir l'exactitude des crédits de paiement liés au développement rural ;

- rubrique 2 (actions structurelles) : le Conseil estime qu'il convient de fixer un montant adéquat de crédits de paiement au titre des fonds structurels. Il faut notamment poursuivre l'amélioration des états prévisionnels que la Commission a élaborés en tenant compte des informations fournies par les États membres. Il invite la Commission à fournir des prévisions actualisées en temps voulu et insiste sur l'importance de pousser plus loin la simplification des procédures de mise en oeuvre des programmes ;

- rubrique 3 (politiques internes) : le Conseil souligne l'importance d'assurer un financement adéquat de la stratégie de Lisbonne. Une attention particulière devrait être accordée au financement des actions concernant l'immigration ainsi que la coopération et le contrôle aux frontières extérieures tout conservant des marges suffisantes sous le plafond de la rubrique (ce qui implique de redéfinir certaines priorités) ;

- rubrique 4 (actions extérieures) : le Conseil estime qu'il faut financer l'ensemble des programmes et actions dans les limites du plafond des perspectives financières actuelles. Il rappelle que la dotation pour la PESC devrait être suffisante pour faire face aux besoins présents et futurs. Étant donné que certaines dépenses ont été transférées à d'autres rubriques pertinentes, le Conseil estime qu'il serait possible de financer, dans les limites du plafond de cette rubrique, des besoins supplémentaires de reconstruction en Irak et dans les pays d'Asie du Sud-Est touchés par le tsunami. Il rappelle que l'Accord interinstitutionnel de 1999 exige des institutions qu'elles veillent à ce que des marges suffisantes soient maintenues pour faire face aux situations imprévues ;

- rubrique 5 (administration) : le Conseil invite toutes les institutions à établir des projets d'états prévisionnels rigoureux reflétant les besoins réels et garantissant une marge suffisante dans cette rubrique. Il encourage également la rationalisation, les gains de productivité et le développement de la coopération interinstitutionnelle afin de réaliser des économies substantielles dans cette rubrique.

Budget 2006: priorités stratégiques annuelles de la Commission

2004/2270(BUD) - 13/04/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport du Giovanni PITELLA (PSE, IT) sur la Stratégie politique annuelle (SPA) de la Commission (2006), le Parlement se rallie largement à la position de sa commission des budgets et considère que la SPA devrait être guidée par les **principes** suivants :

- fixation d'un niveau approprié de paiements pour couvrir les besoins réels de l'Union en 2006;
- révision des perspectives financières, englobant un transfert de crédits de la sous-rubrique 1a à la sous-rubrique 1b pour exécuter le régime de soutien direct aux agriculteurs, prévu par le règlement 1782/2003/CE sur la PAC;
- bonne mise en œuvre de la déclaration commune de juillet 2004 sur la planification financière;
- exploitation de tous les moyens disponibles dans le traité et/ou l'accord interinstitutionnel pour relever les défis budgétaires et financiers auxquels l'Union sera confrontée dans le contexte du budget 2006 et assurer une base solide pour les exercices à venir.

Sur le plan des **priorités**, le Parlement souscrit à l'approche de la Commission concernant la promotion de la prospérité, de la solidarité et de la sécurité au sein de l'Union, et axée sur une Europe plus compétitive et solidaire, plus proche de ses citoyens et plus forte dans le monde. Il fait néanmoins observer que cette approche présente des écarts entre des actions essentielles pour 2006 et les ressources budgétaires disponibles (notamment pour initiative i2020, l'initiative pour la croissance, l'initiative "Jeunesse", l'Agence européenne pour l'asile, les programmes visant à contribuer à la mise en œuvre de la législation environnementale ou encore l'Année européenne de la mobilité des travailleurs, etc.).

Pour le Parlement, le budget 2006 doit notamment refléter la nouvelle approche de la stratégie de Lisbonne telle qu'elle a été formulée par le groupe de coordination du Parlement, en favorisant notamment la compétitivité et à la cohésion sociale, économique et environnementale; le renforcement du

soutien à l'emploi, la politique environnementale, la recherche et le développement, les PME, la société de la connaissance et l'apprentissage tout au long de la vie, les réseaux transeuropéens; le renforcement du marché intérieur, toutes les nouvelles initiatives dévolues aux jeunes, à Natura 2000 et les actions visant à renforcer le rôle de l'UE dans le monde.

Sur le plan sectoriel, le budget 2006 devrait obéir aux objectifs suivants :

-Agriculture : favorable aux objectifs de la réforme de la PAC, le Parlement plaide pour la mise à disposition d'une enveloppe budgétaire suffisante et attire l'attention sur le fait qu'un accord sur le transfert de crédits de la sous rubrique 1a) à la sous rubrique 1b) est indispensable avant la première lecture du Conseil; le Parlement demande également une coopération avec des organisations internationales en vue de se prémunir contre les risques de propagation de la grippe aviaire ; il invite la Commission à prévoir des crédits suffisants pour la poursuite des projets pilotes initiés en 2004 (notamment, en matière de lutte contre les épizooties) ;

-Actions structurelles : rappelant la nécessité de prévoir des crédits suffisants pour mener à bien la politique structurelle de l'Union, le Parlement estime que les paiements devraient correspondre aux prévisions les plus fiables, conformément aux principes de bonne gestion financière et au principe de la règle N+2 : dans ce contexte, le Parlement attend de la Commission qu'elle présente avant fin juillet 2005 une évaluation globale de l'état d'exécution des paiements par rapport aux prévisions pluriannuelles;

-Politiques internes : dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, le Parlement demande la présentation de priorités réelles assurant une valeur ajoutée européenne. La marge de manœuvre définie par le plafond des perspectives financières étant très limitée pour cette rubrique, le PE demande que la priorité aille à des secteurs prioritaires tels que l'emploi, la recherche et le développement, l'aide aux PME, la promotion de la société de l'information et de la diffusion de technologies soucieuses de l'environnement, l'apprentissage tout au long de la vie; des transports favorables à l'environnement, l'énergie et les télécommunications, les RTE et les couloirs paneuropéens. Par ailleurs, la Plénière s'est prononcée à 336 voix pour, 238 contre et 14 abstentions, en faveur de nouvelles initiatives tendant à promouvoir des instruments de financement éthiques fondés sur la solidarité en vue de favoriser un développement humain, social et environnemental, y compris au plan local. D'autres actions sont attendues telles que : Année européenne de la mobilité des travailleurs ; actions en faveur de la jeunesse (le PE demande notamment l'extension du programme Erasmus aux élèves du secondaire et aux jeunes entrepreneurs ainsi qu'aux apprentis dans le cadre d'un projet pilote) ; stratégie intégrée en matière de lutte contre le terrorisme, lutte contre la pauvreté, lutte contre la prolifération des armes, gestion des conflits et dialogue entre les cultures, promotion des droits fondamentaux, de l'État de droit et de la justice ou encore initiatives en matière de communication.

Dans un amendement socialiste approuvé en Plénière, le Parlement demande à la Commission de présenter des propositions visant à renforcer la capacité générale de l'UE en matière d'aide d'urgence, y compris pour les catastrophes survenant hors du territoire de l'UE, en associant étroitement le Parlement au débat en cours sur cette question. Enfin, le Parlement demande la résolution du problème de financement des organismes décentralisés dans le cadre de la rubrique 3;

-Actions extérieures : face à la multitude des nouveaux défis extérieurs qui se posent à l'Union, le Parlement demande que tout soit fait pour concilier les besoins traditionnels avec les besoins nouveaux en financements. Il faut notamment que les ressources financières affectées aux pays victimes du tsunami s'ajoutent aux budgets d'aide existants. Il réclame un aperçu clair de l'incidence budgétaire de toutes les propositions d'aide financière en faveur de cette région et rappelle son attachement aux objectifs de développement du Millénaire axés sur l'éradication de la pauvreté. Dans ce contexte, la Plénière demande par 376 voix pour, 193 contre et 14 abstentions qu'un nouveau montant soit inscrit au budget pour le soutien technique aux acteurs bilatéraux qui permettent des actions rapides et efficaces dans les pays sinistrés. Les autres priorités budgétaires devraient permettre de soutenir, selon le PE, les changements démocratiques en Ukraine, Géorgie et Moldavie, ainsi que dans les pays du bassin méditerranéen ; à la PESC qui doit impérativement être plus justement dotée (notamment, en vue de financer la stratégie européenne de sécurité - SES) ; au processus de paix au Moyen-Orient ;

-Administration : pour la Commission, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie nécessitera la création, d'ici 2010, de 850 nouveaux postes. Dans ce contexte, la Plénière demande à la Commission à présenter, pour le 31 juillet 2005, une révision des besoins à moyen terme en personnel ainsi qu'un rapport sur l'effectif de la Commission en ce qui concerne ses services d'appui et de coordination.

Sur la question globale des projets pilotes et des actions préparatoires, le PE réaffirme qu'il est disposé à coopérer étroitement avec la Commission pour examiner la faisabilité des propositions. Plus généralement, le Parlement demande que le futur cadre financier obéisse à un principe global de gestion saine et rigoureuse et dans ce contexte, que les crédits de paiements inscrits au budget reflètent mieux les objectifs convenus (cette question devenant prioritaire aux yeux du Parlement). Toutefois, toutes les priorités politiques du PE doivent être rencontrées et c'est pourquoi, même si les prochaines perspectives financières auront un impact sur l'adoption du budget 2006, le Parlement s'engage à permettre à l'UE de s'acquitter de toutes ses responsabilités.

Budget 2006: priorités stratégiques annuelles de la Commission

2004/2270(BUD) - 02/03/2005 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation de la stratégie politique annuelle pour le budget 2006.

CONTENU : En tant que première étape de la procédure budgétaire, la présente communication fixe les priorités stratégiques pour 2006, identifie les initiatives devant permettre de les réaliser et propose un cadre budgétaire destiné à appuyer les initiatives proposées. Une fois adoptée cette stratégie sera suivie par la préparation de l'avant-projet de budget par la Commission.

Priorités politiques en 2006 : l'année 2006 sera une année cruciale pour restaurer la croissance et l'emploi en Europe. Il conviendra de faire progresser les objectifs de la stratégie de Lisbonne, adapter la stratégie de développement durable et mettre en œuvre l'agenda social 2006-2010. Dans le

domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, un réexamen du programme de La Haye, lié à l'entrée en vigueur de la Constitution, est déjà prévu pour le second semestre de 2006. Du côté des relations extérieures, le processus d'élargissement entrera dans une nouvelle phase et les résultats de la politique actuelle de voisinage devraient être approfondis.

L'année 2006 sera aussi une année de préparation et d'anticipation des changements institutionnels liés à l'entrée en vigueur de la Constitution (prévue pour le 1^{er} novembre 2006). La Commission prépare à cet effet plusieurs initiatives législatives pour en garantir l'application immédiate. L'année sera également décisive pour la préparation des perspectives financières 2007-2013.

À l'échelon international, la priorité sera à nouveau accordée à la paix, la lutte contre la pauvreté, la sécurité et la stabilité.

4 grandes priorités-clés sont envisagées : veiller à ce que l'Europe renoue avec la prospérité, œuvrer pour renforcer la solidarité, renforcer la sécurité des citoyens et assurer le rayonnement de l'Union hors de ses frontières :

- **prospérité** : l'accent sera mis sur : la traduction dans les faits de l'agenda de Lisbonne afin de stimuler la croissance économique et la création d'emplois ; l'application du pacte de croissance et de stabilité ; la mise en place de plans d'action dans le cadre de la stratégie modifiée de développement durable ; la mise en place d'actions visant à réaliser l'objectif de plein emploi du nouvel agenda social ; l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur ; l'amélioration de l'investissement dans le secteur de la recherche, du développement et de l'innovation ; la promotion de la mobilité dans l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie ;

- **solidarité** : l'accent sera mis le renforcement des politiques de cohésion grâce à la promotion de la croissance et de la compétitivité et à l'approbation de lignes directrices stratégiques pour la période 2007-2013 ; la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la protection des droits fondamentaux et la lutte contre la discrimination, l'égalité des sexes, la diversité culturelle pour tous ; une approche exhaustive des enjeux migratoires ; la lutte contre le changement climatique ;

- **sécurité** : la priorité sera accordée au renforcement des actions anti-terrorisme (échange d'informations, privation des sources de financement des terroristes, assistance aux victimes) ; aux mesures facilitant les déplacements légaux des ressortissants de pays tiers dans l'Union ; à l'amélioration de la coopération judiciaire, policière et douanière ; à la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires ; à la mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide en cas de crise écologique, alimentaire ou sanitaire ; à la sécurité des transports et des services en réseaux (y compris Internet) ; à une plus grande sécurité en matière d'approvisionnement énergétique ;

- **actions extérieures** : 2006 sera consacré à la préparation de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie et à la poursuite du processus de préparation de la Turquie ; à l'application effective de la politique européenne de voisinage ; à la poursuite des négociations avec l'OMC ; au renforcement du processus de paix au Moyen-Orient ; à la reconstruction en Irak, en Asie après le tsunami ; à l'amélioration du dialogue transatlantique ; à la lutte contre la pauvreté, avec une action spécifique pour l'Afrique ; à la réaffirmation de l'engagement européen en faveur des droits de l'homme ; à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité et de sa capacité de réaction rapide.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES : la présente Stratégie politique annuelle (SPA) débouche sur une modification des ressources allouées aux initiatives existantes pour les rubriques 3 et 4 du budget 2006. Pour ce qui est de la catégorie 4 « Actions extérieures », des montants supplémentaires seront nécessaires pour financer les actions prévues, allant au-delà de la marge disponible (aide à l'Irak : 200 mios EUR ; aide à la reconstruction suite au tsunami : 175 mios EUR ; aide à la restructuration des pays ACP touchés par la réforme du secteur sucrier : 40 mios EUR). En conséquence, la Commission proposera de recourir à l'instrument de flexibilité pour couvrir les besoins. Pour la rubrique 3, les dépenses prévues dans la SPA laissent encore une marge de 112,9 mios EUR.

Évolution des ressources financières par rapport à la programmation financière: (en crédits d'engagement) :

-Prospérité : 8 mios EUR

-Solidarité : 600.000 EUR

-Sécurité : 17 mios EUR

-Actions extérieures : 357,6 mios EUR.

RESSOURCES HUMAINES : une augmentation nette de 700 postes est sollicitée pour 2006 ainsi que 100 postes de personnel externe afin d'anticiper sur les besoins futurs liés aux adhésions de la Bulgarie et de la Roumanie.